



POLITIQUE AGRICOLE
**Défi 1 : Accompagner le renouvellement des chefs
d'exploitation et la transmission des fermes normandes**

**STAGE CREATEUR D'ENTREPRISE
EN ESPACE TEST AGRICOLE**

OBJECTIFS

L'objectif de ce dispositif est de permettre à des candidats à l'installation d'effectuer une période d'appropriation et un test d'activité dans le cadre protégé d'un Espace Test Agricole (ETA), avec un statut octroyant une rémunération et une couverture sociale. Il permet de se mettre en situation réelle en vue d'une installation future, avec mise à disposition de moyens matériels, immatériels, et d'un accompagnement technique pour permettre ce test au sein de l'Espace Test Agricole.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Candidat(e)s à l'installation.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour pouvoir solliciter l'aide régionale pour sa rémunération lors de son test agricole, le stagiaire doit répondre aux conditions suivantes :

- Justifier d'une formation agricole ou d'expériences professionnelles agricoles en lien avec le projet d'installation
- Sur la durée de son stage, avoir un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) en cours signé avec une Coopérative d'Activité et d'Emploi agricole
- Avoir un projet d'installation agricole en Normandie
- Présenter un prévisionnel économique pour la durée de sa phase du test agricole au terme de laquelle il prévoit son installation en agriculture comme chef d'exploitation
- Ne pas dégager un revenu disponible agricole équivalent à un SMIC ou plus durant sa phase de test rémunérée par la Région

Les personnes possédant des droits Pôle emploi et pouvant par exemple signer un contrat CAPE, ne pourront pas prétendre à bénéficier de ce dispositif financé par la Région, avant épuisement complet de leurs droits auprès de Pôle emploi.

DEPENSES ELIGIBLES

Le stage créateur d'entreprise est un stage réalisé au sein d'un Espace Test Agricole, pour une durée maximum d'un an.

La Région intervient pour la rémunération, la couverture sociale et éventuellement les frais de déplacement du stagiaire.

MONTANT ET MODALITE DE L'AIDE

Type d'aide du dispositif : subvention

L'aide sera versée au candidat à l'installation sur une base mensuelle. La couverture sociale et accident sera versée directement aux organismes qui l'assurent.

Taux d'aide publique : non applicable

L'aide est accordée sur la base de la grille de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle rémunérée (consultable sur : <https://parcours-metier.normandie.fr/>).

CUMUL DES AIDES

L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide visant à financer la même période de stage. Par contre, ce dispositif peut venir en relais d'un financement pôle emploi ou d'un autre financement, après épuisement des droits liés à ce financement.

MODALITES DE DEPOT

Dépôt des dossiers et instruction : Région Normandie - Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines – Service Agriculture.

Le dépôt se fait sur le site des aides de la Région Normandie :

<https://www.normandie.fr/stage-createur-dentreprise-en-espace-test-agricole>

BASES JURIDIQUES EUROPEENNES

Références réglementaires

Dispositif non soumis aux aides d'Etat.